



Commission Européenne



Déontologie à la DG Interprétation Commission européenne

Claude DURAND
Chef de l'unité « Multilinguisme et
Assistance à la formation d'interprètes »
Paris, 20 Mai 2011



Présentation de la DG Interprétation (SCIC)

Prestataire de service interinstitutionnel

- 50 - 60 réunions par jour
- 700 - 800 interprètes par jour (50% fonctionnaires – 50% freelance)
- ± 580 interprètes fonctionnaires
- ± 3000 interprètes freelance dans le monde entier
- ± 200 personnes du service administratif et technique
- Budget 2010: 110 millions €



Les clients de la DG Interprétation: plusieurs institutions



Commission (37%)



Conseil des ministres (52%)



Comité économique et social européen 6%



Comité des régions (2%)



Banque européenne d'investissement



Autres agences et offices de l'UE



Les langues officielles de l'UE

- ❑ 1958 : 4 langues (12 combinaisons)
- ❑ Passage progressif vers 11 langues (110 combinaisons en 1995)
- ❑ Mai 2004: 20 langues (380 combinaisons)

- ❑ Depuis janvier 2007: 23 langues (adjonction du roumain, bulgare et irlandais)
→ 506 combinaisons



Les interprètes peuvent être.....

- ❑ **Des fonctionnaires** qui ont réussi le concours interinstitutionnel (organisé par EPSO)
- ❑ **Des "freelance"** (ou AIC) qui ont réussi le test interinstitutionnel d'accréditation. Soumis aux mêmes règles déontologiques



La déontologie professionnelle (1)

- ❑ Enseignée à l'université
- ❑ Code d'éthique AIIC
- ❑ Le secret professionnel



- ❑ Article 2: "Les membres de l'Association sont tenus au secret professionnel total et absolu. Celui-ci doit être observé à l'égard de quiconque et concerne tout ce qui a été appris dans l'exercice de la profession à l'occasion de réunions non publiques".





La déontologie professionnelle (2)

- ❑ Les documents classés du Conseil de l'UE
- ❑ Documents "Restreint UE": tous les interprètes sont autorisés
- ❑ Documents "Confidentiel UE": les interprètes doivent être habilités au secret (security clearance procedure)





La déontologie professionnelle (3)

La préparation des réunions:

- ❑ L'interprète s'informe sur le contenu
- ❑ Il consulte la documentation
- ❑ Prépare terminologie
- ❑ Le travail en équipe:
- ❑ Attitude collégiale
- ❑ Qualité du relais



Le comportement:

- ❑ Ponctualité
- ❑ Suit tous les débats avec attention
- ❑ Tenue vestimentaire correcte



Le statut du fonctionnaire européen - Titre II

A. L'article 12

- ❑ « Le fonctionnaire s'abstient de tout acte et de tout comportement qui puissent porter atteinte à la dignité de sa fonction. »



Le statut du fonctionnaire européen – Titre II

B. L'article 17

- « Le fonctionnaire s'abstient de toute divulgation non autorisée d'informations portées à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions, à moins que ces informations n'aient déjà été rendues publiques ou ne soient accessibles au public.
- Le fonctionnaire reste soumis à cette obligation après la cessation de ses fonctions. »



Le statut du fonctionnaire européen – Titre II

C. L'article 17bis (alinéa 2)

- « Sans préjudice des articles 12 et 17, le fonctionnaire qui a l'intention de publier ou de faire publier, seul ou en collaboration, un texte quelconque dont l'objet se rattache à l'activité des Communautés en informe au préalable l'autorité investie du pouvoir de nomination. »



Le code de bonne conduite administrative

- Règles internes
- 1er objectif: Garantir un service de qualité
 - « Il est du devoir de la Commission et de son personnel de servir l'intérêt communautaire et, partant, l'intérêt public »
 - « Un service de qualité implique que la Commission et son personnel fassent preuve de courtoisie, d'objectivité et d'impartialité »



Sensibilisation à l'éthique (Commission européenne)

- ❑ Mars 2008: Communication de la Commission SEC (2008) 301
- ❑ Objectif: promouvoir l'éthique professionnelle au sein de son personnel
- ❑ Action de formation intégrée dans le programme d'entrée en service pour nouveaux fonctionnaires



Sensibilisation à l'éthique (DG Interprétation)

- ❑ Entretien avec supérieur hiérarchique (CUI)
- ❑ Remise du Manuel de réunion
- ❑ Préparation d'une action de formation spécifique

DG Interprétation sur la Toile



<http://ec.europa.eu/dgs/scic/index.htm>
